France, les seuls pays d'Europe qui aient encore, à l'heure actuelle, organisé le terme sur peigné, d'aviser au moyen de remplacer ce dernier par le terme sur la laine en suint ».

* *

Une telle manifestation de l'opinion ne se discute pas après coup. Il était donc parfaitement inutile de récriminer et nous maintenons que M. Demorgny est resté très correct, très modéré et très vrai dans toute son argumentation.

Les deux camps opposés de la commission belge sont curieux à examiner. D'un côté, des industriels bien placés pour dire toutes les épreuves subies par Verviers, place d'une très grande importance; de l'autre, des courtiers ou intermédiaire subissant un mandat impératif moral, car ils n'ont songé à aller contre l'intérêt de la métropole commerciale belge, qui demande à rester la métropole du jeu sur la laine peignée, matière fabriquée.

Nous avons la certitude que ces événements aideront beaucoup à l'édification du Parlement français.

Emile LEFÈVRE.

Service des Eaux. — Voici les quantités d'eaux élevées par le Service des eaux de Roubaix-Tourcoing pendant la semaine du lundi 20 mai au dimanche 26 mai 1901.

Eau de rivière 117,570 mètres cubes; eau de source 73,603 mètres cubes; en total 191,173 mètres cubes.

Quête pour les familles des victimes des catastrophes de Wasmes et Quaregnon. — M. le maire de Roubaix vient de recevoir la lettre suivante de la Fédération boraine, comité de secours en faveur des familles des victimes des catastrophes de Wasmes et Quaregnon :

Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la collecte effectuée à Roubaix dimanche dernier avec votre autorisation a produit la somme de trois cent trente-deux francs nonante-deux centimes (332 fr. 92).

C'est au nom des familles des victimes des catastrophes, au nom du Comité de secours que je viens vous adresser, Monsieur le Maire, de sincères remerciements à vous et aux habitants de la belle ville de Roubaix, qui avez charitablement accueilli les mineurs borains.

Croyez à notre gratitude et veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec l'expression de notre reconnaissance, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité de secours :

Le secrétaire : F. DELBASTAILLE.

Voyageurs et Employés de Commerce. — Nous apprenons que l'Administration municipale vient d'autoriser la section roubaisienne de la Société de secours mutuels des Voyageurs et Employés de commerce du Nord, à donner le 21 juillet prochain, un concert au square Pierre Catteau, au profit de sa Caisse de secours. Ce concert sera donné avec le concours de la musique municipale de Tourcoing.

Syndicat des liseurs et piqueurs. — On nous demande l'insertion de la note suivante :

Le syndicat étant formé depuis 1 an sur des bases irréprochables, ne s'occupant pas de politique, nous invitons tous les retardataires à venir grossir nos rangs. Réunion dimanche 2 juin, à 4 heures, chez M. Geysen. Angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule. Ordre du jour : Procès verbal. — Vérifications de la caisse. — Questions diverses...

Prévoyants de l'Avenir. — La recette de la 127e section aura lieu dimanche 2 juin, de 10 heures du matin à midi. Les sociétaires en retard ou en attente de paiement sont invités à se mettre au pair des versements.

Le journal de la société est en vente pendant la recette.

Ivresse, outrages et rebellion. — Jeudi, vers 7 h. du soir, le brigadier de police Calonne était requis pour se rendre au café de l'Isly où quatre jeunes gens pris de boisson causaient du scandale. Sur l'invitation du représentant de l'autorité, trois des jeunes gens sortirent mais le quatrième, Vinene Richard, âgé de 20 ans, demeurant rue du Coq-Français, 110, s'y refusa et ce n'est que sur les instances du brigadier qu'il sortit, mais arrivé sur la place de la Gare, il se mit à injurier le brigadier en lui disant : « Tu es trop s..., pour m'arrêter, et si tu fais cela, demain je te fais casser. »

Mis sur le champ en état d'arrestation, Vinene apposa la plus vive résistance, se couchant à terre et lançant des coups de pied au brigadier en l'insultant.

Il a été écroué au poste du 1er arrondissement.

Arrestation pour mendicité. — Bauduin André, âgé de 58 ans, sans profession, demeurant rue du Chemin-de-Fer 44, a été arrêté jeudi vers 6 heures du soir, rue du Vieil-Abreuvoir, par les agents Lemaire et Hus, pour mendicité et ivresse.

Les contraventions. — Jeudi soir, vers six heures 45, Masson Edmond, 13 ans, demeurant rue du Coq-Français, 179 — Stappart Maurice, 12 ans, écolier, demeurant 189, rue du Coq-Français — Forgeois Morius, 11 ans, écolier, demeurant rue Decrême, cité Bulteau, 4 et Vigier François, 14 ans, demeurant 110, rue Decrême, ont été surpris rue Jouffroy par l'agent Delhaye au moment où ils brisaient à coups de pierres les vitres de trois lanternes du gaz.

Ces quatre polissons ont été l'objet de contraventions.

— Jeudi, vers 5 heures 1/2, l'agent Bauduin a dressé contravention à la charge de Lefebvre Edouard, domestique au service de M. Roussel Emile, lequel, Grande-Place, avait traversé un convoi funèbre avec sa voiture.

Conseil de Révision. — Les opérations ont commencé à 8 h. 1/2, comme la veille, et ont pris fin à 11 h. 1/4 du matin.

Le bureau était composé comme la veille sauf M. Scrive, conseiller général et M. Mulliez-Dewailly, conseiller d'arrondissement, présents aujourd'hui. Dans cette séance, 617 jeunes gens ont été examinés, dont 21 ajournés de la classe [illegible] 56 de celle de 1899 et 540 conscrits du [illegible] de Roubaix Nord.

[illegible]o, adjoint au maire de Roubaix est [illegible] recevoir les autorités à la gare ; M. Lepers, [illegible], était présent dans la salle, ainsi que [illegible]né, commissaire de police.

Fermeture de l'Ecole maternelle privée de la rue Chanzy. — M. le maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté de fermeture suivant, concernant l'Ecole maternelle privée de la rue du Général-Chanzy :

Nous, maire de la ville de Roubaix,

Vu la loi du 6 avril 1884 ;

Vu le rapport de M. le docteur Marlier, médecin inspecteur du service médical scolaire, en date de ce jour :

Considérant qu'il résulte de ce rapport qu'il est urgent de fermer l'Ecole maternelle privée de la rue Chanzy, en raison de l'épidémie de rougeole qui règne dans ladite école,

Arrêtons :

Art. 1er. — L'Ecole maternelle privée de la rue Chanzy demeurera fermée pendant quinze jours au moins, à partir du samedi 1er juin, et défense formelle est faite d'y recevoir aucun enfant durant ce délai.

Art. 2. — Pendant la fermeture, la directrice est invitée à faire procéder à une désinfection complète des locaux. M. le médecin-inspecteur du service médical scolaire nous fera connaître, par un rapport, si toutes les mesures de désinfection ont été prises et si la réouverture peut se faire sans danger pour la santé publique.

Art. 3. — M. le chef du bureau des écoles et M. le commissaire central de police, ce dernier en tant que de besoin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roubaix, [illegible]

[illegible]

A propos d'un fœtus. — Nous avons parlé en son temps de la découverte, par deux jeunes gens, d'un fœtus flottant sur le canal, au Pont des Sarts.

Une enquête avait été ouverte aussitôt par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement. Elle vient d'aboutir à l'arrestation de Prat Juliette, épouse Desbonnet, âgée de 43 ans, ménagère, demeurant rue du Pile, 27, et Noé Marie, épouse Derycker, âgée de 29 ans, demeurant rue de la Conférence, 84.

Prat, qui a déjà été condamnée plusieurs fois comme faiseuse d'anges, est inculpée d'avoir pratiqué, le 20 mai dernier, des manœuvres abortives sur Noé Marie, qui avorta le lendemain, c'est-à-dire le 21.

Après d'énergiques dénégations, les deux femmes ont fait des aveux complets.

Elles seront conduites à la maison d'arrêt de Lille.

Accidents de travail. — A la Société anonyme de peignage, M. Dessauvages Henri, domestique, âgé de 54 ans, demeurant rue de Soubise, 131, s'est fait une entorse au poignet droit en tombant.

— Chez MM. Réquillart et Scrive, Mlle Depelchin Nathalie, soigneuse, âgée de 18 ans, demeurant rue Marengo, 9, a eu le médius droit écrasé dans son métier.

— Chez M. Ferrier, filateur, M. Hurlisy, rattacheur, âgé de 34 ans, rue Decrême, a eu le pouce droit pris au cylindre de son métier.

— Chez M. Lepoutre, M. Crupiant Charles, 33 ans, demeurant à Wattrelos, a eu la cuisse gauche contusionnée par un coup de pied de cheval.

— Chez M. Emile Roussel, Delannoy François, teinturier, âgé de 15 ans 1/2, demeurant rue de l'Epeule, c. Lampe, 30, s'est brûlé au cou, à l'épaule et au bras droit avec du tissu sortant de l'eau bouillante.

— Chez Devriendt, frères, M. André André, serrurier, âgé de 18 ans, demeurant rue de Tourcoing, 174, à Mouscron, a été brûlé au pied gauche par un éclat de fer rougi.

— Chez M. Vandoorselaere, entrepreneur, M. Georges Depaepe, peintre, âgé de 37 ans, rue de la Potennerie, s'est blessé à l'épaule en descendant une échelle.

— Chez Mme Vve Henri Vandemme, M. Léon Vanderbaeghen, homme de peine, 47 ans, rue du Dragon, 77, à Tourcoing, s'est fait une entorse à l'épaule gauche.

— Chez M. Ménard Edouard, Mlle Labrifle Marie, tricoteuse, âgée de 14 ans, demeurant rue de Wasquehal, 14, à Tourcoing, a reçu un poids sur le pied gauche.

— A la fonderie de l'Epeule, M. Grégoire Adolphe, mouleur, âgé de 17 ans, demeurant rue Villars, 15, a eu le gros orteil gauche écrasé par un châssis.

— Chez M. Crépelle-Fontaine, M. Vandael Louis, frappeur, âgé de 20 ans, demeurant rue de Tourcoing, 96, s'est fait une entorse au pouce gauche en manœuvrant une pièce de fer.

— Chez MM. F. Roussel père et fils, M. Liagre Fernand, chauffeur, âgé de 23 ans, demeurant rue d'Arcole, 23, à Croix, s'est contusionné la région lombaire en tombant.

Une disparition. — Depuis le 20 mai dernier, M. Arthur Housseau, né à Chargey (Haute-Saône), le 10 avril 1856, ouvrier chaudronnier en fer, demeurant à Roubaix, 84, rue Turgot, est disparu de son domicile.

Housseau était atteint d'une congestion cérébrale depuis plus de 5 semaines.

Voici son signalement, taille 1 m. 70, cheveux frisés noirs, il était vêtu d'un pantalon et d'un veston de velours, d'un bourgeron, il était coiffé d'une casquette en cheviotte noire et chaussé de bottines à lacets.

Ce signalement répond à peu près à celui du cadavre retiré du canal, dimanche dernier, à Wasquehal.

Il est probable que l'exhumation du corps sera ordonnée.

Les épaves de la rue. — M. Victor Houret, âgé de 15 ans, demeurant rue Franklin, cour Cromlinck, a déposé au commissariat du 3e arrondissement, une sacoche de vélo, trouvée par lui, hier soir, vers 5 h., rue Ste-Elisabeth.

Les cours de coton. — Les cours étaient hier de 47 fr. 25 pour mai; 49 fr. 37 pour juin et de 47 pour octobre.

Refusez comme faux tous savons du **CONGO** vendus au-dessous de **0'60** le pain

WATTRELOS

Arrestation de deux expulsés. — Hier, la gendarmerie a arrêté Pius Espérance-Clémence, née en 1854 à Alveenghem (Belgique), expulsée depuis plusieurs années à la suite d'une condamnation pour vagabondage, et Rumfels Paul, chiffonnier, né à Menin, demeurant à Mouscron, hameau du Petit-Courtrai, expulsé en 1869 à la suite d'une condamnation pour vol.

Rumfels possédait les papiers de son frère J.-B., espérant ainsi tromper la police.

Procès-verbal. — Un procès-verbal a été dressé à la charge de Vandevelde Théophile, âgé de 35 ans, boucher à Halluin, pour défaut de permis de circulation en France.

WASQUEHAL

A la Mairie. — Par ordre de l'administration supérieure, le maire et ses adjoints conserveront leurs fonctions jusqu'aux élections complémentaires.

Accident de travail. — Chez M. Louis Pollet, scieur à la Planche-au-Riez, M. Georges Hespelle, demeurant à Roubaix, rue de Rome, 80, s'est fait une plaie à l'œil droit en heurtant une planchette.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 Mai

Le Conseil municipal a tenu hier soir, vendredi sa deuxième séance de la session ordinaire de mai.

La réunion est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Gustave Dron, député-maire.

M. Henri Loridan, secrétaire du Conseil donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 mai, qui est adopté sous bénéfice d'une observation de M. Masurel-Leclercq.

Service des eaux

Sur le rapport du maire, le Conseil vote deux crédits de 212 fr. 40 et de 489 fr. 60 qui sont destinés à parfaire les traitements de deux employés du service des eaux et qui constituent la différence entre les sommes touchées par les employés et les crédits inscrits au budget spécial de 1901.

Indemnité

Du jour du décès de M. Auguste Binet, directeur du service des eaux, c'est-à-dire du 6 février 1900 au 1er mars 1901, époque de la nomination de son successeur, l'intérim de la direction a été rempli par M. Julien Marin, inspecteur.

La commission mixte a estimé que le surcroît de travail qui de ce chef est échu à M. Marin, lui mérite une indemnité spéciale de 1300 fr.

Sur le rapport du Maire, le Conseil ratifie cette décision de la commission et vote le crédit.

Le Conseil, sur le rapport du maire, vote un crédit de 125 fr. pour paiement du loyer du terrain sur lequel est installée la baraque du Gardien du réservoir de Mons-en-Pévèle.

Compte administratif et compte de gestion du receveur

Le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal sont [illegible]

L'avortement de la condition privée. — Demande de remboursement de droits d'octroi

On sait le projet caressé pendant un moment par un groupe d'industriels et de négociants de Roubaix-Tourcoing de fonder une condition privée en concurrence avec le conditionnement municipal. Grâce à son mandat de député, M. Dron fut assez heureux de faire voter une loi interdisant la création d'une condition privée là où existe une condition publique.

Ainsi avorta ce projet qui devait causer un tort grave aux intérêts du personnel de la condition publique et aurait eu aussi une répercussion sérieuse pour nos finances communales.

Du jour du vote de la loi les travaux du bâtiment qui devait abriter la Condition privée, boulevard Gambetta, furent arrêtés. L'un des entrepreneurs, M. Pennel, de Roubaix, qui avait introduit des fers devant entrer dans la construction et qui a du ressortir ces fers dont il n'a pu trouver l'emploi sur le territoire de Tourcoing, demande le remboursement des droits d'octroi qu'il avait payé à l'entrée de Tourcoing, soit pour 25.370 kilos ramenés à Roubaix, une somme de 699 fr. 25.

Cette demande a paru assez justifiée. Sur le rapport du maire, le conseil autorise le remboursement des droits d'octroi.

Usine à gaz

Le conseil autorise le maire à passer marché avec MM. Dervaux, voiturier à Tourcoing pour le camionage du charbon et des produits de l'usine à gaz.

M. Louis Grau demande si la ville n'aurait pas avantage à faire son camionage elle-même.

M. le Maire et M. Salembien, adjoint, répondent que l'obstacle tient à l'irrégularité dans les besoins. Aujourd'hui il faut 20 chevaux, demain deux suffisent.

Eclairage public à l'incandescence par le gaz

Rapport du Maire

Messieurs,

Il y a un peu plus d'un an, M. le Directeur de l'usine municipale à gaz nous fit un rapport sur les propositions de la Société française (système Auër), et de la Compagnie Denayrouse, pour la transformation de notre éclairage public par l'emploi de l'incandescence par le gaz.

A la suite de ce rapport, il fut décidé, d'accord avec votre Commission du gaz, que des essais de ces deux systèmes seraient fait en autorisant les deux sociétés à installer leurs appareils qui fonctionnent depuis plusieurs mois.

Pendant ce temps, M. Bernard, directeur, faisait à l'usine des essais de brûleurs, manchons, verres, systèmes d'allumages, etc., de diverses provenances.

Les résultats de tous ces essais ont été consignés dans un rapport très détaillé, avec tableaux d'analyse et de comparaison, que nous a remis M. Bernard le 17 mai courant.

Nous allons vous donner un aperçu des constatations faites.

Disons d'abord que toutes sont en faveur de l'éclairage par incandescence qui produira plus de lumière en même temps qu'une économie considérable de gaz, sensiblement la même pour tous les systèmes.

La société française (Auer), offre de transformer nos 1800 lanternes, dont 70 intensives, soit 1870 becs, moyennant une dépense totale de fr. 45.587 20, à payer au moyen de 5 annuités de fr. 9.117 44.

Les frais supplémentaires d'entretien, comprenant le remplacement des manchons, des verres, des becs, des ressorts, la main-d'œuvre et 6 ouvriers allumeurs supplémentaires, seraient annuellement de fr. 18,448 »

Si on y ajoute l'annuité à payer pendant 5 années pour remboursement des frais de transformation, ci fr. 9.117 44

on a pour chacune de ces années une augmentation de dépenses de fr. 27,565 44

Mais l'application du système de l'incandescence procure une économie considérable de gaz.

Ainsi, la consommation annuelle actuelle qui est de 1,500,848 m. c. serait réduite à 687,960 d'où une diminution de consommation de 642,870 m.c. qui, pour la ville, représente une somme de fr. 59,642 32.

Ce serait donc une économie de fr. 32,076 88 pendant les 5 premières années, et de fr. 41,194 32 pour les années suivantes, et ce, tout en produisant un pouvoir éclairant 3 fois plus fort.

La Compagnie Denayrouse nous fait les mêmes propositions.

Les frais de transformation seraient moins importants ; par contre, ceux d'entretien annuels seraient plus élevés. L'économie pendant les cinq premières années, serait à peu près la même que celle obtenue par le système Auer, mais les frais d'entretien se répétant elle serait inférieure de plus de 2 mille fr. pendant les années suivantes.

Ceci établi, restait à savoir si la ville n'aurait pas avantage à opérer cette transformation elle-même.

Comme nous venons de le dire, la dépense du gaz est sensiblement la même par tous les principaux appareils; toutefois, leurs qualités et leurs prix diffèrent et surtout les frais d'installation.

Votre Commission du gaz, tout en reconnaissant les mérites des becs Auer et Denayrouse, est disposée à se ranger à l'avis de M. Bernard, directeur de l'usine, et à adopter d'autres becs et manchons que l'usine peut se procurer à très bas prix, sans engager l'avenir ; tandis que l'installation faite par l'une ou l'autre des deux compagnies entraînerait l'obligation de se servir de ses appareils, pendant les cinq années de l'amortissement, sans pouvoir profiter des progrès, perfectionnements ou réductions de prix, qui viendraient à se réaliser pendant ce temps.

Suivant les estimations sérieusement calculées de M. le Directeur de l'usine, les frais de transformation en régie, en employant actuellement le bec *la Couronne* et le robinet allumeur Giroud, qui de tous est le plus simple et le plus facile à manœuvrer, serait de 15 fr. par bec, soit 1870 becs, une dépense de 28.050 fr.

Il est à remarquer que par l'installation de l'incandescence en régie par l'usine, la ville réalise tout d'abord un bénéfice de plus de 17.000 fr.; qu'elle reste indépendante pendant 5 ans au lieu de se lier et que M. Bernard est certain de ne pas atteindre le chiffre de 18,448 fr. pour la dépense supplémentaire annuelle d'entretien, les becs et manchons dont on se servira coûtant bien moins que ceux du système Auer.

L'équilibre de nos budgets n'aura nullement à souffrir de la prise en charge de la dépense puisque les frais de l'éclairage public s'en trouveront réduits d'autant.

Nous sommes convaincus, Messieurs, que vous adopterez nos propositions, déjà admises par l'unanimité des membres de votre commission du gaz, qui ont assisté aux nombreuses réunions qu'elle a tenues et notamment à celle du 24 courant, et nous vous prions de nous autoriser à transformer notre éclairage public dans les conditions indiquées ci-dessus.

L'usine à gaz commencerait de suite les modifications.

M. Bernard imputerait sur les frais de l'exploitation les dépenses pour travaux à effectuer en 1901 : nous porterions au budget de 1902 un crédit suffisant pour la transformation complète.

Cependant, étant donné que la Société française et la Compagnie Denayrouse ont fait preuve de la meilleure volonté en installant elles-mêmes leurs appareils dans nos lanternes pour les essais à faire ; que la ville peut avoir intérêt à maintenir en parallèle divers systèmes, afin de suivre les progrès de chacun d'eux, nous pensons qu'il y a lieu de conserver une partie des appareils posés.

Devant l'importance des résultats constatés, l'administration se préoccupera d'étudier la question de remplacement dans les bâtiments communaux, services municipaux, écoles, etc., de tous les appareils ordinaires par d'autres à incandescence. Elle apportera au Conseil de nouvelles propositions lorsqu'elle se sera rendu compte de la dépense à faire en la rapprochant des avantages à en retirer.

Après la lecture du rapport par M. le secrétaire général, M. le maire ajoute quelques explications verbales supplémentaires et fait ressortir les avantages qui résulteraient de la substitution de l'éclairage par incandescence à l'éclairage ordinaire.

En défalquant les frais d'installation des appareils, le bénéfice pour la première année serait de 13.000 fr. et s'élèveront à 41.000 francs pour les années suivantes.

M. Cocheteux dit que l'éclairage par incandescence déterminant une diminution de la consommation du gaz, il est fâcheux qu'on ait voté la création d'un troisième gazomètre.

M. le maire ainsi que M. Salembien, adjoint, répondent que M. le Directeur de l'usine avait à maintes reprises fait observer le danger permanent qui résultait de ce fait qu'on devait [illegible]

Continuer à marcher comme on le faisait c'était s'exposer à se trouver sans gaz à un moment donné.

M. Salembien montre que la consommation du gaz a subi une progression ascendante d'années en années. Si l'on constate une diminution cette année cela tient au mauvais état passager des affaires.

Après quelques observations par plusieurs conseillers les conclusions du rapport sont adoptées.

Tir à la perche

La société de tir à la perche de St-Arnould, sollicite de la ville une subvention de 400 fr. accordée l'an dernier à la société les Francs-tireurs tourquennois, à l'effet d'organiser un concours dans le courant de l'été.

Renvoi à la Commission des finances.

Mandats spéciaux

Communication est faite des dépenses ordonnancées au profit des membres du Conseil municipal pour exécution de mandats spéciaux. Le Conseil approuve et sur le rapport du maire décide : pour éviter des retards qui pourraient être préjudiciables aux intérêts de la ville, autorise sous réserve d'en rendre compte : 1° De juger dans les cas d'urgence de l'opportunité des mandats spéciaux à confier soit aux membres de l'Administration, soit aux conseillers, soit aux chefs des services municipaux ; 2° De fixer l'importance des indemnités attachées à chacun de ces mandats spéciaux à titre de remboursement de frais de voyage ou autres ; 3° De mandater ces indemnités à l'avance si cela était nécessaire afin de permettre aux parties prenantes d'accomplir la mission qui leur sera confiée sans qu'elles aient à se préoccuper de l'insuffisance de leurs ressources personnelles.

Becque de Neuville

Conformément à l'avis exprimé par le service des Ponts et chaussées il y aurait lieu pour parer aux inconvénients occasionnés par les débordements de la Becque de Neuville, de procéder cette année à un curage à fond du lit du ruisseau dont le coût s'élèverait à 4,000 francs dont 71,25 0/0 à la charge de Tourcoing et le reste à la charge des communes de Neuville, Roncq et Halluin.

Le curage à renouveler ensuite chaque année entraînerait une dépense de 2,300 fr. répartis dans les mêmes proportions que ci-dessus.

Le Conseil adopte.

Renouvellement des commissions

Le conseil procède au vote pour le renouvellement de ses commissions permanentes et le renforcement de deux membres à chacune des commissions scolaires et de l'instruction publique.

Subventions Théâtrales

Rapport de la Commission des Beaux-Arts par M. Paul Martin

Messieurs,

Votre Commission des Beaux-Arts a été saisie de différentes demandes de subventions pour l'exploitation du théâtre de Tourcoing pendant l'hiver 1901-1902.

Après avoir écarté les demandes qui ne présentaient pas un caractère assez sérieux, la commission examina très attentivement les trois demandes qui lui restaient, celles de :

1. de M. Louis Courreur, directeur du Théâtre de Roubaix;

2. de Mme veuve Deschamps, ex-directrice du Théâtre de Roubaix ;

3. de M. Alexandre Fils auquel le Conseil municipal a pendant deux années de suite alloué la subvention ;

Croyez-bien, Messieurs, que votre commission a eu soin de demander aux intéressés tous les renseignements dont elle avait besoin, qu'elle l'a fait d'une façon très précise et très détaillée et, si je besoin de le dire ? avec la plus stricte impartialité.

Il serait trop long — et la lecture en deviendrait fastidieuse — de vous donner communication in extenso des réponses que la commission a reçues ; je veux cependant vous les résumer.

M. Louis Courreur sollicite une subvention de 15.000 fr. Il jouerait le dimanche avec une troupe spéciale pour Tourcoing, un drame et un vaudeville ; en outre, sa troupe lyrique de Roubaix viendrait soit le lundi, le mardi ou le mercredi donner une représentation d'opérette.

Mme Gve Deschamps désire également la somme de 15.000 fr. Elle jouerait, comme M. Courreur, un drame et une comédie le dimanche, plus un drame et un vaudeville le lundi ; en outre, elle donnerait une fois par mois une représentation d'opérette.

Enfin, M. Alexandre fils accepte intégralement les mêmes avantages et les mêmes charges que l'année dernière, c'est-à-dire 500 francs par représentation, ce qui ferait pour 28 représentations la somme de 14 000 francs, donnant le dimanche soit un drame ou une grande comédie, avec un lever de rideau, soit un opéra ou un opéra-comique avec un minimum de sept représentations lyriques pendant le cours de la saison.

Tous trois s'engagent à donner une représentation au profit des pauvres et à mettre à la disposition de la municipalité un certain nombre de places gratuites pour les indigents. Au point de vue de l'organisation, c'est-à-dire comme nombre d'artistes, de musiciens, de choristes et de figurants, la composition est à peu de chose près la même pour les trois compétiteurs. Quant aux répertoires, j'en parlerai tout à l'heure.

Les offres de M. Courreur et de Mme Deschamps sont évidemment acceptables, elles doivent même vous paraître à première vue plus avantageuses que celles de M. Alexandre, proportionnellement au nombre de représentations annoncées de part et d'autre, mais, Messieurs, il y a certaines considérations dont il faut tenir compte et qui ont été d'un grand poids sur la décision de Commission des Beaux-Arts.

M. L. Courreur et Mme Deschamps jouissent assurément d'une grande estime parmi nos concitoyens, estime que nous partageons tous, j'en suis persuadé, Messieurs, et j'ajoute que la Commission eût été bien gênée s'il n'y avait eu que ces deux concurrents pour savoir auquel des deux donner la préférence. Mais à côté de cela, Messieurs, vous ne devez pas oublier que M. Alexandre a déployé d'énergiques efforts en vue d'implanter à Tourcoing le goût du théâtre et qu'il s'est imposé depuis deux ans d'énormes sacrifices pour mener à bien la tâche qu'il s'était assumée.

Veuillez-vous rappeler que dans le but d'encourager M. Alexandre et jugeant que la subvention de 300 francs qui lui était allouée au début ne pouvait suffire, vous l'avez porté à 500 francs. En outre, vous ne sauriez contester que M. Alexandre est arrivé à un résultat appréciable et qu'il a donné au public tant par le choix de ses spectacles que par la façon irréprochable de les interpréter pleine satisfaction. Puisque M. Alexandre a rempli régulièrement ses engagements, pourquoi lui retirerions-nous notre confiance ? N'est-il pas juste qu'il récolte un peu les fruits des sacrifices qu'il a faits ?

Nous n'avons pas à nous préoccuper seulement de la question financière. Le montant de la subvention étant à peu près uniforme pour les trois candidats, il y a surtout la question artistique.

Les deux compétiteurs de M. Alexandre, m'objecterez-vous, joueraient la semaine. Qu'est ce que cela veut dire ? Vous savez très bien que le public tourquennois et en particulier les ouvriers, vont très peu au théâtre pendant la semaine. Et puis, il ne faut pas toujours vouloir la quantité, la qualité vaut parfois mieux.

Ce n'est pas que je veuille jeter le discrédit sur les spectacles de M. Courreur ou de Mme Deschamps, je dis, sans crainte d'être démenti, que M. Alexandre a joué depuis deux ans des œuvres de nos meilleurs auteurs dramatiques et lyriques, des œuvres dignes des grandes scènes parisiennes, des œuvres qu'on n'avait jamais vu représenter à Tourcoing, en particulier le grand opéra et l'opéra-comique proprement dits. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont quelque compétence en matière de théâtre ou qui ont pu suivre les représentations de M. Alexandre, voudront bien reconnaître que l'entreprise de ce dernier a été hardie, nécessitant de grands frais, mais que malgré tout, elle a plu, sans susciter aucune critique sérieuse à nos concitoyens.

Ce détail a son importance et j'ai cru de mon devoir, comme rapporteur, de vous le signaler.

La Commission des Beaux-Arts a eu sous les yeux un aperçu des pièces que M. Alexandre se propose de jouer pendant la nouvelle saison ; elle a pu se rendre compte que ces pièces dépasseraient de beaucoup comme importance et difficulté d'interprétation celles de la liste de Mme Deschamps. M. Courreur n'ayant pas cru devoir nous donner communication de son répertoire.

Votre Commission des Beaux-Arts s'est réunie le 9 mai dernier pour la dernière fois. Etaient présents : MM. Masurel-Leclercq, Decrême, Duceneville, Dewez et Martin. Après une longue discussion, la Commission, considérant que toutes les raisons ci-dessus exposées primaient en faveur de M. Alexandre, décida, par 4 voix contre une abstention, de lui accorder la subvention.

M. Alexandre fils, en conséquence, à charge de [illegible]

même cahier des charges que l'année dernière sous réserve de quelques modifications ci-après. Il sera tenu de jouer dans la salle de la Nouvelle Union Tourquennoise. De plus, la commission lui impose de donner au moins cinq actes par soirée y compris le lever de rideau ; en outre de réduire les entractes et de commencer le spectacle à 7 heures précises.

Enfin, M. Alexandre mettra à chaque représentation cinquante cartes gratuites à la disposition de la municipalité pour être distribuées aux indigents.

En terminant, permettez-moi, messieurs, d'appeler de tous mes vœux la création au plus tôt d'un théâtre municipal. L'établissement de cet immeuble s'impose, non pas seulement en raison de l'importance de notre ville, mais aussi parce que ce sera le seul moyen d'avoir, à nous, une troupe véritablement homogène et sédentaire, composée d'artistes choisis par nous, qui joueront toutes les pièces d'un répertoire également par nos soins. Nous pourrons ainsi, et c'est là, messieurs, le but que nous devons poursuivre, donner à la laborieuse population tourquennoise, chez qui l'art musical et l'art littéraire sont en honneur, qui aime à entendre les belles œuvres de nos grands auteurs nationaux, les satisfactions absolument légitimes qu'elle est en droit d'attendre sous ce rapport, d'une municipalité républicaine démocratique.

Je vous propose, messieurs, de voter le crédit suivant :

28 représentations à 500 francs; soit 14,000 francs dont 1/3 à inscrire au Budget de l'exercice courant et 2/3 au budget de 1902.

Classement en 1901 des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. (Exécution de la loi du 3 Juillet 1877 et du décret du 2 août 1877). — Avis. — La Commission instituée en exécution de la loi et du décret précités pour procéder en 1901 au classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée se réunira à Tourcoing le 11 à trois heures du soir et les 12, 13, 14 et 15 Juin à 7 heures du matin sur la place Thiers.

Accidents du travail. — M. Désiré Roussel, 22 ans, magasinier chez Paul Destombes, trieur à façon, rue des Omnibus, s'est blessé à la main droite en cassant les cercles à une balle de Buenos-Ayres. Docteur Vaneufville, quelques jours.

— M. J.-B. Dujardin, rattacheur chez François Masurel frères, a été blessé au côté droit par un battant de porte. Docteur Bernard, 6 jours.

— M. Louis Bourgois, homme de peine chez MM. Sandrart et Cie, rue de Roubaix, a été contusionné à la cuisse droite par la flèche d'un camion qu'une équipe d'ouvriers manœuvrait. Docteur Dewyn, 6 jours.

— M. Vital Deves, 48 ans, chaudronnier, chez M. Louis Beuque, constructeur, rue du Brun-Pain, a été blessé au poignet droit par la chute d'une tôle. Docteur Bernard, 8 jours.

— Noël Losfeld, 15 ans, bâcleur chez M. Duvillier-Motte, rue du Tilleul, a été contusionné à la tête par le chariot du métier en ramassant une bobine, Docteur Catteau, 8 jours.

— M. Adolphe Declercq, 42 ans, tisserand chez M. Jules Leclercq, rue du Touquet, est tombé en descendant de son métier. Contusion profonde du flanc gauche. Docteur Debuchy, 5 ou 6 jours.

La grève de la filature Jouveniaux. — Quatre des ouvriers rattacheurs en grève de la filature Jouveniaux, rue du Midi, sont rentrés hier matin. Trois nouveaux ouvriers ont été embauchés.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : Pietons 20 k., marée 1350 k., maquereaux 350 k., laitier 500, asperges 150 bottes, pommes de terre : vieilles 1500 k., nouvelles 1000 k. legumes divers 75 paniers.

MOUVAUX

Conseil municipal. — Le Conseil municipal tiendra sa seconde séance jeudi prochain, à huit heures. — Ordre du jour : 1° Comptes et budgets de la fabrique de l'église. — 2° Service vicinal : Budget pour 1902. — 3° Vœux et propositions. — 4° Budget primitif de la commune pour 1902.

LANNOY

FOREST

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi à quatre heures du soir, sous la présidence de M. Lucien Thieffry, maire.

Lecture est donnée du compte administratif du maire : recettes 7,261 fr. 44 ; dépenses 8,566 fr. 87 ; excédent de dépenses 1,305 fr. 43. Excédent de recettes de l'exercice précédent 2,105 fr. 43 ; reliquat définitif 800 fr. Adopté.

Le Conseil vote le budget additionnel s'élevant à 1190 fr. en recettes et en dépenses.

Le budget primitif se monte à 5213 fr. 10. — Adopté.

Le Conseil adopte le budget vicinal qui est de 1600 fr.

Lecture est donnée d'une lettre préfectorale invitant le Conseil à émettre son avis sur le vœu tendant à établir que le marché d'Orchies aurait lieu à l'avenir tous les lundis au lieu du 1er et du 3e lundi de chaque mois. Le conseil donne un avis favorable.

Le conseil vote la somme de 10 francs pour subvention à l'Institut Pasteur de Lille. Une augmentation de traitement de un dizième est votée en faveur de M. Isbled, percepteur à Annappes.

La séance est levée à 6 heures.

LIRE en 4e page : Programmes des spectacles et concerts — Bourses et marchés — Renseignements divers.

LILLE

LE DRAME DE CANTELEU

Rien de bien nouveau sur l'affreux drame de Canteleu. Les recherches dans la Haute-Deûle ont continué vendredi matin, et, à la demande du commissaire, M. Villon, le nombre des bateliers de la ville a été porté à six, répartis sur trois canots. Vers trois heures, le bruit avait couru que le cadavre de Mme Dhondt avait été retrouvé, mais rien n'est venu confirmer cette nouvelle.

Les obsèques des petits Dhondt dont les corps sont à la Morgue, auront lieu aujourd'hui, à dix heures, aux frais de la ville de Lille. L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

Rafle dans les remparts. — A la suite des derniers exploits accomplis par un tas de malandrins, vols, tentatives de viols, etc., la police de sûreté a organisé, dans la nuit de jeudi à vendredi, une battue dans les remparts. Vers trois heures du matin, un coup de filet a ramené les rôdeurs dont les noms suivent : Pierre Delemare, 20 ans, rattacheur, Adolphe Grare, 18 ans, journalier, Jules Creton, 17 ans, Louis Baron, 18 ans, Louis Darras, 28 ans, également journaliers, et Louis Delebarre, 17 ans, apprenti tourneur.

Ces individus ont été conduits au poste du 8e arrondissement, où ils auront à répondre du délit de vagabondage.

LE NORD

DOUAI

Un Lillois atteint de folie A ORCHIES

Dimanche soir, vers minuit, des passants attardés entendaient les exclamations d'un homme tenant à la main une bicyclette et qui prétendait entrer dans une maison de la rue de la Gare. Il frappait à coups redoublés sur la porte de l'habitation et criait que sa femme ne voulait pas lui ouvrir. Après examen, ce malheureux fut reconnu atteint d'aliénation mentale et ce ne fut pas sans peine que la gendarmerie acquise, put l'emmener. A ne fut d'abord possible [illegible] de lui par des [illegible]

[illegible]

hôpital d'Orchies. On a pu, enfin en tirer quelques renseignements qui font croire que ce malheureux serait un sieur Lecourt Arthur, âgé de 33 ans, né à Lille, habitant Haubourdin, marié à Elodie V... (le nom de famille n'est pas connu), mécanicien chez M. Laurenge, fabricant de ciment à Haubourdin. Son père et sa mère habiteraient Lille, rue des Meuniers.

La bicyclette ne porte ni plaque ni nom.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

UN ENFANT SÉQUESTRÉ

La police a ouvert une information contre une demoiselle Déclemy, 40 ans, demeurant 61 rue de la Pomme-d'Or, qu'on accuse d'avoir séquestré et maltraité depuis un an son petit garçon âgé de 7 ans.

La fille Déclemy a pour amant un sieur Bodart, contre maître tulliste, domicilié rue des Communes, et qui est censé prendre pension chez sa maîtresse.

Ce Bodart, si le Procureur de la République décide qu'il y a eu séquestration, au sens légal du mot, sera sans doute impliqué dans l'affaire, sinon comme complice, du moins comme témoin principal.

Il serait, dit-on, le père de l'enfant séquestré.

Voitures d'Enfants, roues caoutchoutées, depuis **19** f. 95, aux **Galeries Lilloises,** 45, 47, 49, r. Nationale, Lille. Les Galeries se chargent de **réparer** les voitures d'enfants.

APÉRITIF D'ÉTÉ

Pris avec de l'eau, l'excellent VIN de

BANYULS TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA constitue le plus hygiénique et le plus agréable des désaltérants tout en stimulant l'appétit et en ranimant les forces.

C'est, d'ailleurs, le seul apéritif qui soit unanimement recommandé par le corps médical.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger l'étiquette sur la bouteille

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 mai

Présidence de M. Martin, juge — Assesseurs : MM. Bouillon et Prudhomme — Ministère public : M. Le Huérou Kérisel, substitut.

Pickpokets. — Dimanche, à Roubaix, pendant que la fête battait son plein, Pierre Dehaye et sa maîtresse, Pauline Vandekerkove, visitaient avec soin les poches des promeneurs. L'agent Deschildre, qui veillait heureusement à la sûreté de ses concitoyens, réussit à les prendre sur le fait et les voici condamnés, Pierre Dehaye à 6 mois de prison et sa maîtresse à 4 mois.

AFFAIRES DIVERSES

Charles Picavez, 14 ans, de Lille, vol, remis à sa mère — Albert Jousset, 49 ans, de Lille, vol, un mois — Constant Lauwers, de Lambersart, vol, 4 mois — Hortense Liétaure, expulsion, 3 mois — Pierre Zenon, expulsion, 4 mois — Pierre Claus, expulsion, 2 mois — Camille Seynaeve, expulsion, 4 mois — Arthur Desurmont, de Lille, mendicité, ivresse, 6 jours, 5 fr. — François Moulard, d'Hellemmes, vagabondage, 10 jours — Camille Delaré, 18 ans, de Hem, fraude, 6 jours, 500 fr. — Marie Devlieghère, 28 ans, soigneuse à Roubaix, fraude, 3 jours, 500 fr. — Michel Dejean, de Tourcoing, vol, 4 mois, sous déduction de la prison préventive, en raison de ses dissimulations sur son identité — Victor Fauvet, 14 ans, de Lille, vagabondage, remis à son père. — Louis Decrane, de Lille, rebellion, 20 jours — Charles Nevejan, de Fives, vol, 4 mois. — Sidonie Cahay, de Bruxelles, vol, 4 mois. — Levengle, 8 mois ; Lesenne, 6 mois ; Florence Vanorun, et Marthe Dufresne, 1 mois, sursis, vols à Croix et à Roubaix.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS agricoles et commerciaux

MARCHÉ DE PARIS

(Par dépêche du 31 mai).

Farines de consommation. — La vente reste très calme ; la meunerie maintient ses cours.

La marque de Corbeil est à 28 fr. les 100 kil. nets (43.96 les 157 kil. nets).

Farine fleur. — Les transactions présentent moins d'activité aujourd'hui. Les offres sont régulières de la part de quelques acheteurs des jours précédents, en raison du temps favorable aux récoltes, mais d'un autre côté les acheteurs sont moins empressés. La tendance est faible et les prix fléchissent de 10 à 20 centimes. Liquid. 1500 qtx c. 1050 hier.

Blé. — Le marché dénote de la faiblesse. Les offres sont assez suivies de la part de quelques porteurs d'excédents, et les cours s'inscrivent en baisse de 10 à 15 centimes. Liquid. 1,500 qtx c. 6.750 hier.

Huile de colza. — Les affaires sont assez régulières. La tendance est calme, toutefois, les cours s'inscrivent sans changement notable sur la veille. Stock à ce jour : 8,000 qtx, contre 8.000 hier.

Lin. — Les offres sont suivies aujourd'hui. La tendance est faible et les prix dénotent une baisse de 50 centimes à fr. 25 sur hier. Stock à ce jour : 3,700 qtx, contre 3.300 la veille.

Alcool. — Les transactions présentent plus d'activité, aujourd'hui. Les offres sont suivies, par suite d'une augmentation du stock de 175 pipes, et les cours fléchissent de 12 à 25 centimes sur ceux cotés hier.

Sucres bruts. — Les offres sont assez suivies pendant toute la réunion, mais les acheteurs sont peu empressés. La tendance est faible et les prix fléchissent de 25 à 37 centimes sur deux cotés hier. Cette faiblesse est due à des ventes d'excédents et aux avis peu encourageants de l'étranger. En livrable sur la prochaine campagne, les acheteurs sont très réservés, par suite du temps favorable aux betteraves ; les cours dénotent une légère baisse.

Sucres raffinés (Cote commerciale). — La vente reste assez facile en disponible ; les cours s'inscrivent sans changement. Nous cotons les pains de 101 à 101,50 les 100 kilos, en disponible, par wagon complet et suivant marques.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos 33,50 à 34,50.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

CONNAISSANCES UTILES

Décoloration des gravures jaunies

Pour décolorer les gravures jaunies, il convient de les recouvrir d'une feuille de papier blanc que l'on saupoudre extérieurement avec du chlorure de chaux. On met ensuite le tout sous presse pendant quelques heures. Ce procédé ne s'applique, bien entendu, qu'aux gravures en noir sur blanc, mais non pas aux aquarelles ou chromos pour lesquelles il y aurait réaction chimique du chlorure de chaux sur le colorant.

[illegible]

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 3 heures.*

[illegible]

Le Gérant : A. LEFEBVRE.